

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LOUDUN**

SEANCE DU 8 JUILLET 2026

Date de la convocation
2.07.2026

Nombre de conseillers
En exercice 29
Présents 22
Votants 28

L'an deux mille vingt six
le huit juillet,
à 20 H, le Conseil Municipal de LOUDUN,
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans
le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Joël DAZAS,
Maire de Loudun.

Secrétaire de séance : Mme Elise AUTSON

ETAIENT PRESENTS :

M. DAZAS, Maire ; M. ROUX, Mme LEGEARD, M. DOUX, Mme VAUCELLE, M. POINSON, Adjoints ; M. THIBAUT,
Mme ENON, Mme MAUBERGER, M. OLIVIER, Mme FERRE (Maire délégué de Rossay), Mme PELLETIER, M. MORIN, M. HAESE,
Mme BLONDEL, Mme PROD'HOMME, Mme RONTARD, M. LETAIN, M. BOYER, Mme AUTSON, Mme ARNAUDO-RONTARD,
M. BONNET, Conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS:

Mme MOUSSEAU, M. AUCHER, Mme LE DUC, M. GANDIER, M. BRANCO-NUNES, Mme MULA, M. SERGENT

Pouvoir de Mme Laurence MOUSSEAU à M. Joël DAZAS

Pouvoir de M. Francis AUCHER à M. Jean-Louis DOUX

Pouvoir de Mme Carole LE DUC à Mme Bernadette VAUCELLE

Pouvoir de M. Benjamin GANDIER à M. Christopher LETAIN

Pouvoir de M. Kevin BRANCO-NUNES à M. Romain BONNET

Pouvoir de M. Alexandre SERGENT à Mme Véronique ARNAUDO-RONTARD

OBJET DE LA DELIBERATION :

**Restauration scolaire au 1^{er} septembre 2026 : Tarification « Cantine 1 € » pour les
familles sans Quotient Familial**

Mme Nathalie LEGEARD, Adjointe au maire, donne lecture du rapport suivant :

Par délibération du 30 mars 2026, le Conseil Municipal a approuvé le principe de
la tarification à « Un Euro ». 3 tranches ont été créées en fonction du Quotient Familial
des familles

A ce jour, les tranches appliquées ne tiennent pas compte des familles en attente
de mise à jour de leur dossier afin d'obtenir un quotient familial ainsi que des familles
étrangères sans revenus suivies par diverses associations hors ADOMA.

Aussi, il est proposé d'appliquer la tarification du quotient familial entre 300 € et
1000 € à ces familles, soit un tarif applicable de :

	Maternelle	Élémentaire
Familles en attente de QF	0,98 €	1,00 €
Familles suivies par des associations		

.../...

Accusé de réception de la Sous-Préfecture

Acte rendu exécutoire après transmission

en Sous-Préfecture le : 13 JUIL. 2026

Publié le : 13 JUIL. 2026

Notifié le :

Vu l'avis favorable de la Commission « Enfance, Jeunesse, Éducation » en date du 22 juin 2026,

Après examen, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur cette proposition et autorise le maire ou son représentant à signer tout document s'y rapportant.

La secrétaire de séance,
Elise AUTSON



Pour extrait conforme,
Le Maire,
Joël DAZAS

